

Compte rendu de la séance du vendredi 31 mars 2017

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Pierrette ICART, Gilles GUYON, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Patricia MALLET, Laurent BARAT, Ludovic PENNETIER

Membres absents excusés : Eric SIMONLATSER

Secrétaire(s) de la séance : Pauline SOUQUET

Membres ayant donné procuration : Sabine PUYDEBOIS à Denise BOUBEKEUR, Bernadette BACQUE-AMILHAT à Christian CARRÈRE.

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2017
- Comptes de gestion 2016
- Comptes Administratifs 2016
- Affectations des résultats
- Vote des taxes d'imposition
- Budgets Primitifs 2017
- attribution d'indemnités au comptable public
- Mise à jour du tableau des emplois
- Participation de la commune d'Aulus - forfait communal des dépenses scolaires
- Questions diverses

Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 10 février 2017 est approuvé

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion 2016 - réseau chaleur (DE 2017 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian CARRÈRE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2016 - réseau chaleur (DE 2017 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Denise BOUBEKEUR

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian CARRÈRE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	328,61				328,61	
Opérations exercice	45 156,00	34 629,92	99 055,90	107 154,06	144 211,90	141 783,98
Total	45 484,61	34 629,92	99 055,90	107 154,06	144 540,51	141 783,98
Résultat de clôture	10 854,69			8 098,16	2 756,53	
Restes à réaliser	1 500,00				1 500,00	
Total cumulé	12 354,69			8 098,16	4 256,53	
Résultat définitif	12 354,69			8 098,16	4 256,53	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - réseau chaleur (DE 2017 008)

Le conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 8 098.16 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	10 400,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÉDENT	8 098.16
Résultat cumulé au 31/12/2016	8 098.16
A.EXCÉDENT AU 31/12/2016	8 098.16
Affectation obligatoire	

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

8 098.16

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

B. DÉFICIT AU 31/12/2016

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Adoption budget primitif 2017 - réseau chaleur (DE 2017 009)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2017 - Réseau chaleur.

Le contenu de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget dont les montants sont exprimés Hors Taxes et en euros, s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section d'exploitation	67 482,33	45 040,00	112 522,33	76 366,33	36 156,00	112 522,33
Section d'investissement	37 982,16	36 156,00	74 138,16	29 098,16	45 040,00	74 138,16
Total	105 464,49	81 196,00	186 660,49	105 464,49	81 196,00	186 660,49

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION D'EXPLOITATION - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	charges à caractère général	53 000,00		53 000,00
012	Charges de personnels, frais assimilés	3 600,00		3 600,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	charges financières	10 782,33		10 782,33
67	charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotation aux provisions et dépréciat°	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement		10 500,00	10 500,00
042	Opération transfert entre sections		34 540,00	34 540,00
043	Opération ordre intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	67 482,33	45 040,00	112 522,33
		Résultat N-1 reporté		0,00
		Total cumulé		112 522,33

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes produits, prestations	65 366,33		65 366,33
73	Produits issus de la fiscalité	0,00		0,00
74	Subvention d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00		11 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciat°	0,00		0,00
042	Opération transfert entre sections		36 156,00	36 156,00
043	Opération intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	76 366,33	36 156,00	112 522,33
		Résultat N-1 reporté		0,00
		Total cumulé		112 522,33

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	18 127,47		18 127,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers réservés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	9 000,00		9 000,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Opérations transfert entre sections		36 156,00	36 156,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	27 127,47	36 156,00	63 283,47
		Solde d'exécution N-1 reporté		10 854,69
		Total cumulé		74 138,16

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subvention d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 000,00		21 000,00
20	immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
106	réserves	8 098,16		8 098,16
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation		10 500,00	10 500,00
040	Opération transfert entre sections		34 540,00	34 540,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	29 098,16	45 040,00	74 138,16
	Solde d'exécution N-1 reporté			0,00
	Total cumulé			74 138,16

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2017 du budget Réseau chaleur de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

Vote du compte de gestion 2016 - Budget général (DE 2017 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian CARRÈRE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2016 - Budget Général (DE 2017 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Denise BOUBEKEUR

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Christian CARRÈRE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	94 897.56				94 897.56	
Opérations exercice	457 609.67	561 137.80	603 380.96	730 339.45	1 060 990.63	1 291 477.25
Total	552 507.23	561 137.80	603 380.96	730 339.45	1 155 888.19	1 291 477.25
Résultat de clôture		8 630.57		126 958.49		135 589.06
Restes à réaliser	98 240.78	78 059.00			98 240.78	78 059.00
Total cumulé	98 240.78	86 689.57		126 958.49	98 240.78	213 648.06
Résultat définitif	11 551.21			126 958.49		115 407.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - Budget général (DE 2017 012)

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 126 958.49 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	66 720.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCÉDENT	126 958.49

Résultat cumulé au 31/12/2016	126 958.49
A. EXCÉDENT AU 31/12/2016	126 958.49
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 551.21
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	115 407.28
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DÉFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Taux d'imposition 2017 (DE 2017 013)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants L.2331-3,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies, et 1636 B septies,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition, des taux d'imposition, des taxes directes locales et produits, du prélèvement GIR et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017.
- Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :
 - Les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisés ;
 - Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.
- Considérant que le budget communal nécessite un produit fiscal attendu de 227 024 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

* fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases 2017	Produit
Taxe habitation	19,35	19,35	609 300 €	117 900 €
Foncier bâti	18,59	18,59	409 000 €	76 033 €
Foncier non bâti	135,89	135,89	17 200 €	23 373 €
CFE	33,98	33,98	28 600 €	9 718 €
			Totaux	227 024 €

Adoption budget primitif 2017 - budget général (DE 2017 014)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2017 - budget général.

Le contenu de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget dont les montants sont exprimés TTC et en euros, s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	645 829,00	68 883,00	714 712,00	704 712,00	10 000,00	714 712,00
Section d'investissement	416 802,72	10 000,00	426 802,72	357 919,72	68 883,00	426 802,72
Total	1 062 631,72	78 883,00	1 141 514,72	1 062 631,72	78 883,00	1 141 514,72

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	charges à caractère général	205 020,00		205 020,00
012	Charges de personnels, frais assimilés	284 900,00		294 900,00
014	Atténuation de produits	18 883,00		18 883,00
65	Autres charges de gestion courante	86 126,00		86 126,00
66	charges financières	34 000,00		34 000,00
67	charges exceptionnelles	16 900,00		16 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement		66 804,00	66 804,00
042	Opération transfert entre sections		2 079,00	2 079,00
043	Opération ordre intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	645 829,00	68 883,00	714 712,00
	Résultat N-1 reporté			0,00
	Total cumulé			714 712,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	29 500,00		29 500,00
70	Ventes produits, prestations	39 600,00		39 600,00
73	Impôts et taxes	245 627,00		245 627,00
74	Dotations et participations	326 265,00		326 265,00
75	Autres produits de gestion courante	63 220,00		63 220,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00		0,00
042	Opération transfert entre sections		10 000,00	10 000,00
043	Opération intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	704 712,00	10 000,00	714 712,00

Résultat N-1 reporté				0,00
Total cumulé				714 712,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
010	Stocks	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	35 437,59		35 437,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'Equipement	273 240,78		273 240,78
10	Dotations, fonds divers réservés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	108 124,35		108 124,35
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Opérations transfert entre sections		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	416 802,72	10 000,00	426 802,72
Solde d'exécution N-1 reporté				0,00
Total cumulé				426 802,72

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
010	Stocks	0,00		0,00
13	Subvention d'investissement	99 685,00		99 685,00
16	Emprunts et dettes assimilées	89 310,00		89 310,00
20	immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 335,66		31 335,66
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	126 958,49		126 958,49
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00		2 000,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation		66 804,00	66 804,00
040	Opération transfert entre sections		2 079,00	2 079,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
Totaux		349 289,15	68 883,00	418 172,15
Solde d'exécution N-1 reporté				8 630,57
Total cumulé				426 802,72

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2017 du budget général de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Subvention exceptionnelle du budget général au budget réseau chaleur (DE 2017 015)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les budgets des Services Publics à caractère Industriel et Commercial exploitées par les communes doivent être équilibrés à l'aide de leurs seules recettes propres. Toutefois, des dérogations sont prévues à l'article L.2224-2 du CGCT.

Il expose les difficultés rencontrées par le budget "Réseau chaleur" pour financer la section d'exploitation de l'exercice 2017 compte tenue de la nécessité de respecter les règles budgétaires et comptables.

Plusieurs phénomènes ont induit cette situation :

1. le coût de la matière première est plus important que celui estimé lors de l'étude initiale sur laquelle ont été calculés les prix de vente et qui ont été contractualisés notamment avec le principal utilisateur du réseau chaleur, l'EHPAD St Philippe :
 - le bois était initialement issu de la forêt communale et broyé par un prestataire. l'ONF n'étant plus en mesure de nous permettre une exploitation de notre propre forêt, nous avons donc dû acheter du bois en grumes auprès d'un exploitant forestier pour une partie du besoin et des plaquettes bois toutes prêtes auprès d'un prestataire.
 - le bois que nous avons broyé n'a pu être utilisé de façon rationnelle dans la mesure où son séchage n'a pas été suffisant et nous a obligé à acheter des plaquettes toutes prêtes avec un taux d'humidité compatible au bon fonctionnement du système. Nous nous retrouvons donc avec un stock important de matière première que nous ne sommes pas sûr de pouvoir utiliser un jour.
2. Des dysfonctionnements du réseau chaleur ont conduit à la réalisation d'un audit et une expertise est en cours par notre assurance. Des travaux vont être nécessaires et ne peuvent pas être pris en charge par le seul budget du SPIC.

Dans la mesure où une augmentation de prix de vente de chaleur ne peut pas être supporté par les usagers eu égard à leur nombre et aux limites posées par les contrats qui nous lient, pour faire face à ces dépenses imprévues, Monsieur Le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle

d'un montant de 11 000 € soit versée par le budget principal sur le budget du réseau chaleur sur l'exercice 2017.

Ouï cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal,

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget réseau chaleur ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus ;

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelles du budget principal vers le budget "Réseau Chaleur" d'un montant de 11 000 €

S'engage à inscrire les crédits suffisants pour l'exercice 2017 au compte 657364 en dépenses de fonctionnement du budget principal et au compte 774 en recettes d'exploitation du budget "Réseau Chaleur.

Concours du receveur municipal - attribution d'indemnités (DE 2017 016)

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et qu'elle est attribuée à Madame Murielle CHOULET à compter de sa prise de fonction ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Tableau des effectifs filière animation - mise à jour (DE 2017 017)

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Le Maire propose à l'assemblée de créer l'emploi suivant :

- un emploi d'adjoint d'animation à temps complet relevant du grade d'Adjoint d'Animation principal de 2ème classe

Le conseil municipal,

VU :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- le budget communal,
- le tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT que les besoins du service exigent la création de l'emploi suivant à temps complet : Adjoint d'Animation principal de 2ème Classe

Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint d'Animation à temps complet relevant du grade d'Adjoint d'Animation principal de 2° classe avec effet au 1er mai 2017
- DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012, article 6411
- ARRÊTE le nouveau tableau des effectifs de la filière Animation de la commune à compter du 1er mai 2017 comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont Temps non complet
<u>Filière Animation</u>			
Adjoint d'Animation principal 2ème classe	C	2	0
TOTAL		2	0

financement des dépenses scolaires 2015/2016 - participation commune d'Aulus-Les-Bains (DE 2017 018)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L212-8 du code de l'Education dispose que *"Lorsque les écoles maternelles, les classes infantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence"*, cette répartition intercommunale des charges étant appelée "forfait communal".

Monsieur Le Maire précise que seules sont prises en compte au titre de la répartition intercommunale les dépenses de fonctionnement de l'école y compris les dépenses liées au fonctionnement des équipements sportifs, les dépenses de personnel (ATSEM) et les frais de fournitures scolaires.

Monsieur Le Maire précise également que la répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans la commune d'accueil se fait par délibération concordante des conseils municipaux des communes concernées.

En conséquence, après analyse des coûts de fonctionnement de l'école du Garbet et de l'effectif scolaire, Monsieur le Maire propose que la somme de 1 166,26 € par élève soit retenue pour l'année scolaire 2015/2016 et que le forfait communal sera réévalué chaque année, au vu des éléments comptables et de la fluctuation des effectifs.

Il précise en outre que la présente délibération sera transmise à la commune d'Aulus pour notification.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal :

- Fixe le forfait communal à la somme de 1 166,26 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016.
- Précise que le forfait communal sera réévalué chaque année, au vu des éléments comptables et de la fluctuation des effectifs.

indemnités de fonction des élus - mise à jour (DE 2017 019)

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;
- Vu le décret n° 2010-761 du 07 juillet 2010 ;
- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 ;
- Vu la délibération n° DE_2014_016 du 28 mars 2014 ;
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux;
- Considérant que le montant maximal des indemnités de fonction a évolué depuis le 1er février 2017 en raison entre autre de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique qui est passé de 1015 à 1022 ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : **31 %**.
- adjoints : **8,25 %**.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Travaux salle de classe et hall d'accès - demande de FDAL 2017 (DE 2017 020)

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° DE_2016_041 du 9 décembre 2016 relative au projet de travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures et intérieures pour la salle de classe du primaire et du hall d'accès

Il précise qu'il convient de présenter ce programme d'investissement dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (F.D.A.L.) de l'année 2017.

Le montant estimatif du projet s'élève à 65 000 € H.T. (*soixante cinq mille euros*)

Il propose le plan de financement suivant :

• Etat D.E.T.R. 2017	32 500,00 €
• Conseil Départemental - FDAL 2017	19 500,00 €
• Autofinancement	13 000,00 €

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération:

- **Accepte le projet d'investissement proposé pour un montant HT de 65 000 € (*soixante cinq mille euros*);**
- **Prend acte que la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 pour cette opération a été présentée;**
- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAL 2017**
- **Approuve les modalités de financement présentées ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire**

Acquisition de matériel de voirie - demande de FDAL 2017 (DE 2017 021)

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° DE_2016_042 du 9 décembre 2016 relative au projet d'acquisition de matériel de voirie visant à remplacer le tracteur mis en circulation en 1990 et son étrave

Il précise qu'il convient de présenter ce programme d'investissement dans le cadre d'un financement au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (F.D.A.L.) de l'année 2017.

Le montant estimatif du projet s'élève à 53 500 € H.T. (*cinquante trois mille cinq cents euros*)

Il propose également de solliciter le financement suivant :

• Etat D.E.T.R. 2017	15 000,00 €
• Conseil Départemental - FDAL 2017	15 000,00 €
• Autofinancement	23 500,00 €

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération:

- **Accepte le projet d'investissement proposé pour un montant HT de 53 500 € (*cinquante trois mille cinq cents*);**
- **Prend acte que la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 pour cette opération a été présentée**
- **Sollicite une subvention au titre du FDAL 2017 ;**
- **Approuve les modalités de financement présentées ;**
- **Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire**

Questions diverses :

Voirie départementale

Plusieurs problèmes de sécurité sont relevés sur la RD32

→ La rivière

→ Le village (Le carré)

→ Le tournant du Calvaire (passage piétons)

Une réunion sera organisée avec le conseil départemental pour trouver des solutions.

Extinction des lumières

Affaire en cours. Une réunion est prévue avec le Syndicat Départemental d'Electrification

Projet Leader

Il est en cours de validation. La commission se réunit d'ici à la fin du 1er semestre 2017

Chapelle de La Rivière

Il sera posé un grillage sur la porte pour éviter de laisser rentrer les oiseaux et les feuilles

Tracteur Case

Il est en réparation et devrait être opérationnel pour les travaux d'été. Le réparateur prend à sa charge la main d'oeuvre.

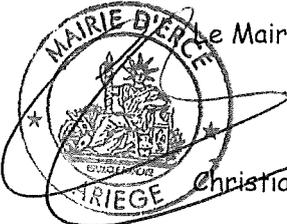
Rythmes scolaires

Sujet reporté au prochain conseil municipal

Elections

Organisation de la tenue des bureaux de vote

La séance est levée à 23 heures 30.

 Le Maire,
Christian CARRÈRE

